

MUNICIPALITE DE MANSFIELD ET PONTEFRACT.  
PROVINCE DE QUEBEC.

A une session régulière du conseil de la Municipalité de Mansfield et Pontefract tenue le 5 mars 2014 et à laquelle sont présents son honneur la Mairesse, Mme. Kathleen Bélec, et les conseillers suivants.

Mme. Véronique Lamoureux  
M. Gilles Dionne  
M. Neil Gervais

M. Gélinault Dionne  
Mme. Claudette Béland-Pleau  
M. Garry Ladouceur

Formant quorum sous la présidence du Mairesse.  
M. Eric Rochon, Secrétaire-trésorier est aussi présent.

39-03-2014 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par M. Gélinault Dionne  
Et résolu à l'unanimité.

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

40-03-2014 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX.

Proposé par M. Garry Ladouceur  
Et résolu à l'unanimité.

Que le Conseil approuve le procès-verbal de la session régulière tenue le 5 février 2014 ainsi que le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 13 février 2014.

41-03-2014 APPROBATION DES COMPTES À PAYER EN DATE DU 5 MARS 2014.

Proposé par M. Neil Gervais  
Et résolu à l'unanimité.

De payer les comptes du journal des déboursés et des comptes faisant partie de la liste des paiements détaillés en date du 5 mars 2014 au montant de 269,664.62\$.

42-03-2014 CADASTRES.

Proposé par M. Neil Gervais  
Et résolu à l'unanimité

Que cette Municipalité approuve les cadastres suivants :

<u>LOTS</u>	<u>PROPRIÉTAIRE</u>	<u>COMMENTAIRES</u>
5 429 104 Ptie Parcelles 1-36	Lucien Vallière	nouveaux lots; chemin de la Centrale Plan projet de subdivision
<u>Note :</u> le lot parcelle 35 est un futur chemin La municipalité ne s'engage à ni finir, ni acheter le chemin jusqu'à nouvel ordre. La parcelle 36 est le résidu du grand terrain.		
5 477 221 à 5 477 226 N.O. Chutes Coulonge.	Guy Ladouceur	nouveaux lots : Promenade du Parc des Au bord de la rivière
5 376 426	8135967 Canada Inc. Daniel Bérubé & Robert Ladouceur	Plan projet de subdivision 73 lots au Lac Sauriol
<u>Note :</u> le lot 3 est trop petit Le lot 25 n'a pas d'entrée au chemin proposé Les lots 26 et 27 sont enclavés Les lots 72 et 73 sont des rues privées.		

} à ne pas approuver

Proposé par M. Gilles Dionne  
Et résolu à l'unanimité.

Que cette municipalité offre, en guise de sa collaboration au projet, un terrain de 200' x 400' situé au 154b rue Fortin pour y installer un site d'entraînement régional.

Qu'advenant une réponse favorable à cet offre, que cette Municipalité offre les services d'eau potable, d'entretien paysager et de déneigement gratuitement pour le terrain en question.

Proposé par Mme. Claudette Béland  
Et résolu à l'unanimité.

Que cette municipalité donne comme priorités d'opérations dans ses limites territoriales à la Sureté du Québec les problèmes suivants :

- 1- VTT
- 2- Quai Davidson
- 3- Vitesse

**CANADA****PROVINCE DE QUÉBEC****M.R.C. DE PONTIAC****MUNICIPALITÉ DE MANSFIELD****RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-001****DEUXIÈME PROJET**

---

RÈGLEMENT MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO  
198-2004:

PERMETTRE LA CLASSE D'USAGE C 3  
DES GROUPES COMMERCES ET  
SERVICES DANS LA ZONE CM-12.

---

ATTENDU QUE la municipalité juge opportun de permettre les usages du sous-groupe C 3 du Groupe Commerces et Services dans la zone CM-12;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été adopté le 8 janvier 2014;

ATTENDU QU' une assemblée de consultation publique a été tenue le 14 février 2014

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Neil Gervais et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract adopte le deuxième projet de règlement numéro 2014-001, modifiant le règlement de zonage numéro 198-2004 et il est statué et ordonné de ce qui suit :

- Article 1           Préambule  
**Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.**
- Article 2           **Le règlement de zonage numéro 198-2004 est modifié afin de permettre la classe d'usage C-3 des Groupes Commerces et Services dans la zone CM-12:**
- Article 3           **Tout nouveau commerce d'atelier de débosselage, de réparation de machinerie agricole et ou de machinerie lourde devra être implanté à au moins cent (100) mètres de toute résidence.**
- Article 4           Modification de la Grille des Spécifications :  
a)   **La page 84 de la grille des spécifications est modifiée afin d'ajouter le symbole « n » sur la ligne correspondant à l'usage du sous-groupe (C 3) sous la zone CM-12.**
- Article 5           **Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.**

Adopté à Mansfield ce 5<sup>ième</sup> jour de mars 2014.

*Kathleen Bélec...*

Mme Kathleen Bélec  
Maire.

*Eric Rochon.*

M. Eric Rochon.  
Secrétaire-Trésorier.

46-03-2014   PREMIER VERSEMENT BI-ANNUEL, COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DU CENTRE DES LOISIRS DES DRAVEURS.

Proposé par Mme. Véronique Lamoureux  
Et résolu à l'unanimité.

Que cette municipalité verse la somme de 7,500.00\$ à la Caisse Populaire Desjardins de Fort-Coulonge au nom de la Coopérative de solidarité du Centre des Loisirs des Draveurs en guise de contribution envers le financement du projet de réparation de l'aréna.

Que cette Municipalité verse une somme additionnelle de 514.78\$ à la Caisse Populaire Desjardins de Fort-Coulonge au nom de la Coopérative de solidarité du Centre des Loisirs des Draveurs en guise de contribution envers le financement du projet de réparation de l'aréna.

47-03-2014 TAXES SCOLAIRES

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'article 204(3) de la *Loi sur la fiscalité municipale* on prévoit que sont exempts les municipalités locales de toute taxe foncière municipale ou scolaire;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de la vente en justice qui a eu lieu par la municipalité de ces propriétés, la créance des commissions scolaires ne sont pas prévues dans l'État de collocation.

**CONSIDÉRANT QU'** il incombait aux commissions scolaires de dénoncer leur créance lors de la publication de l'avis public dans les journaux;

**CONSIDÉRANT QU'** en vertu de l'article 696 du *Code de procédure civile*, le décret purge tous droits réels sur la propriété ainsi vendue;

Pour toutes ces raisons, il est  
Proposé par M. Garry Ladouceur  
Et résolu à l'unanimité.

Que cette municipalité informe les commissions scolaires impliquées qu'elle ne déboursa aucune somme pour les taxes scolaires dus avant sa prise en propriété pour les matricules suivants : 8778-50-8070 et 8778-42-0019.

48-03-2014 LETTRE ENTENTE CROIX-ROUGE

Proposé par M. Gilles Dionne  
Et résolu à l'unanimité.

Que cette Municipalité signe la lettre d'entente pour les services aux sinistrés et ainsi qu'elle verse une contribution annuelle de 0.15\$ par citoyens pour 2014, de 0.15\$ par citoyens pour 2015 et de 0.15\$ par citoyens pour 2016.

Que Madame Kathleen Belec (Maire) et Eric Rochon (Directeur –général) signe l'entente pour et au nom de cette Municipalité.

49-03-2014 LIVRE DE L'ANNÉE E.S.S.C.

Proposé par M. Jerry Lavigne  
Et résolu à l'unanimité

De contribuer une aide financière à l'organisme suivant :

Ecole Secondaire Sieur de Coulonge : 85,00\$ livre de l'année

50-03-2014 RÉNOVATIONS HOTEL-DE-VILLE

**IL EST PROPOSÉ PAR M. NEIL GERVAIS  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE CETTE MUNICIPALITÉ INVITE DEUX FOURNISSEURS À DÉPOSER DES SOUMISSIONS POUR LE REMPLACEMENTS DE VANITÉS DANS LES SALLES DE BAINS ET LES ARMOIRES DE LA SALLE DE CONFÉRENCE.**

**QUE LA PLUS BASSE SOUMISSIONS DE MÊME QUALITÉ SOIT RETENUE.**

**QUE CETTE MUNICIPALITÉ PRÔNE POUR L'ACHAT LOCAL.**

**51-03-2014 Autorisation à la firme G.D.G. Environnement ltée - certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), pour le contrôle biologique des moustiques en 2014, 2015 et 2016**

Il est proposé par monsieur Gilles Dionne  
et résolu à l'unanimité

D'autoriser la firme G.D.G. Environnement ltée à demander au ministère du Développement Durables, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec un certificat d'autorisation au nom des municipalités de Mansfield-et-Pontefract et du Village de Fort-Coulonge pour la réalisation du contrôle des insectes piqueurs dans la municipalité pour les années 2014, 2015 et 2016. Cette résolution pour l'obtention d'un certificat d'autorisation n'engage pas la municipalité envers G.D.G. Environnement dans l'attribution d'un futur contrat et ladite demande demeure sans frais pour la municipalité dans l'éventualité où aucune entente contractuelle n'en découlerait.

Que cette autorisation soit conditionnelle à ce que la Municipalité du Village de Fort-Coulonge autorise la firme G.D.G. Environnement ltée à faire la même demande et dans les mêmes conditions.

**52-03-2014 FESTIVITÉS RODÉO RS**

Proposé par Neil Gervais  
Et résolu à l'unanimité.

D'accorder une dérogation au règlement sur les nuisances #SQ 2011-003 aux organisateurs des Festivités pour Le Rodéo RS 2014 qui auront lieu les 17et 18 mai 2014 au 2 chemin Tré-Carré.

Toute musique doit être suspendue à 3.00 heures A.M.

Mme Suzie Carier du Ranch RS est la responsable de cet événement.

**53-03-2014 FORMATION ÉVALUATION MUNICIPALE**

Proposé par Mme. Véronique Lamoureux  
Et résolu à l'unanimité.

De déléguer 3 élus et le Directeur Général de cette Municipalité à la formation sur l'évaluation foncière et les taxes donné par la firme CCH qui aura lieu à Laval le 8 mai 2014.

Le secrétaire-trésorier est autorisé d'émettre un chèque pour les inscriptions des 3 représentants municipaux suivants :

Mme Kathleen Bélec, M. Gilles Dionne, M. Garry Ladouceur et M. Eric Rochon.

Les frais de déplacements seront remboursés sur réception des factures, toutefois, une avance de 100.00\$ sera remise à chacun des délégués, tel que défini par la politique de cette municipalité.

**54-03-2014 POMPIERS VOLONTAIRES – PÉTITION POUR GYROPHARES –  
RÉSOLUTION D'APPUI**

CONSIDÉRANT qu'il est souhaitable de diminuer le temps de réponse des services d'urgence, notamment dans les municipalités qui n'ont pas de pompiers permanents;

CONSIDÉRANT qu'un gyrophare vert, permettrait d'identifier rapidement les intervenants en situation d'urgence et les rendait plus visibles à longues portée, spécialement le soir et la nuit;

- CONSIDÉRANT qu'ailleurs au Canada, plusieurs provinces, dont l'Ontario, permettent déjà aux pompiers volontaires de se servir de ce type de gyrophare;
- CONSIDÉRANT qu'un regroupement milite afin de permettre l'utilisation d'un gyrophare vert au Québec dans les situations d'urgence et qu'il entend poursuivre ses représentations jusqu'à ce qu'il obtienne gain de cause;
- CONSIDÉRANT qu'une pétition de plus de 2775 signatures en appui au projet sera bientôt déposée à L'assemblée nationale pour l'utilisation de gyrophares verts dans les situations d'urgence;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par : Gélinault Dionne

Et résolu à l'unanimité

1- DÉCISION

Que le conseil municipal appuie le regroupement dans ces revendications auprès de l'Assemblée nationale pour l'utilisation de gyrophares verts dans les situations d'urgences.

AVIS DE MOTION :

est, par les présentes, donné par la Conseillère Mme. Claudette Béland qu'à une session subséquente il présentera un projet de règlement ayant pour effet de modifier le règlement 2009-013 V.T.T.

AVIS DE MOTION

est, par les présentes, donné par le Conseiller M. Gélinault Dionne qu'à une session subséquente il présentera un projet de règlement ayant pour effet de modifier le règlement 2011-10 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Mansfield-et-Pontefract

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS.

Je, soussigné, Secrétaire-trésorier de Mansfield-et-Pontefract, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses mentionnées lesquelles ont été autorisées par résolutions suivantes numéros 41, 46, 48, 49, 50 et 52.

ET J'AI SIGNÉ CE 6 mars 2014.

*Eric Rochon*

Eric Rochon,  
Secrétaire-trésorier.

55-03-2014 LEVÉE DE LA SESSION.

Proposé par M. Neil Gervais  
Et résolu à l'unanimité.

Que cette session soit levée à 20:36heures.

*Kathleen Bélec...*

Mme Kathleen Bélec  
Maire.

*Eric Rochon.*

M. Eric Rochon.  
Secrétaire-Trésorier.